

Basagran®SG

Herbicide anti-dicotylédones de post-levée

Composition : 87% de bentazone

Formulation :granulés solubles (SG)

AMM n° : 9500628

Usages autorisés :

| Cultures | Doses / ha | Stade d'applic. | DAR | Nbre d'applic. - Intervalle mini entre les applics | ZNT aqua | DSR* |
|--|------------------------------------|---------------------|----------------|---|----------|------|
| Pois non écosés frais | 1,1 kg | Entre BBCH 12 ET 39 | 28 j | 1 tous les 2 ans Fractionnement possible en 2 applic. à la dose maxi de 0,55 kg/ha | 5 m | 5 m |
| Lin textile et oléagineux | 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 19 | F (BBCH 19) | 1/an | 5 m | 5 m |
| Maïs, sorgho, millet, moha, miscanthus | 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 19 | F (BBCH 19) | 1 tous les 2 ans | 5 m | 5 m |
| Maïs doux | 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 19 | F (BBCH 19) | 1 tous les 2 ans | 5 m | 5 m |
| Soja | 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 19 | F (BBCH 19) | 1/an Fractionnement possible en 2 applic. à la dose maxi de 0,55 kg/ha - 7 jours | 5 m | 5 m |
| Porte-graines Mineures** | 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 39 | Non applicable | 1 tous les 2 ans | 5 m | 5 m |
| PPAM non Alimentaire** | 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 39 | Non applicable | 1 tous les 2 ans | 5 m | 5 m |
| Fines herbes | Thym et sauge uniquement 1,1 kg | Entre BBCH 12 et 39 | 28 j. | 1 tous les 2 ans | 5m | 5 m |

* DSR : Distance de Sécurité Riverains

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry

Herbicide

** Pour les cultures porte graines et les PPAM non alimentaire, avant toutes utilisations, se reporter au paragraphe « Conditions d'emploi » de ce livret. **Basagran SG** est autorisé sur toute la portée des usages Porte-graines et PPAM non alimentaire, AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à désherber.

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures mentionnées dans le tableau page précédente et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Conditions d'application :

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "haricots et pois non écosés frais", "maïs", "maïs doux", "fines herbes", "PPAM-non alimentaires" ou "porte graine", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone plus d'une année sur deux.

Protection de l'opérateur et du travailleur : L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | | Protection du travailleur |
|---|---|--|---|---|-----------------|---------------------------|
| | Préparation/ Mélange/ chargement | APPLICATION AVEC : | | Nettoyage | | |
| | | Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas | tracteur avec cabine fermée | | | |
| Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | ✓ Réutilisables | À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. A stocker et porter uniquement à l'extérieur de la cabine | À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation | ✓ Réutilisables | |
| EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 |  | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) |  | ✓ | | | ✓ | |
| Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3) |  | ✓ | | | | |

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 48 heures

Réglementation transport : Non classé

Conditionnement : carton de 3 kg (groupage par 4)

La substance active

La **bentazone** appartient au groupe chimique des thiadiazines

Nom chimique : 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazin-4(3H)-one-2,2-dioxyde

Masse molaire : 240,3

Produit formulé : Basagran SG

Propriétés physiques et chimiques

- **Densité** : environ 0,66
- **Inflammabilité** : non auto-inflammable

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 500 - < 1000 mg/kg

LMR européenne :

Consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Gestion responsable :

Recommandations BASF :

Afin de protéger les ressources en eau :

Sur toutes cultures qui seraient en place en hiver, Basagran SG s'utilise :

à l'automne jusqu'au :

- 25/09 sur jeunes cultures (avant 9 feuilles étalées pour les cultures porte-graines mineures : trèfle violet, de Perse, blanc, incarnat, sainfoin).
- 15/10 sur cultures installées (ex : à partir des pousses secondaires pour la luzerne et les cultures porte-graine mineures trèfle violet, de Perse, blanc, incarnat, sainfoin).

au printemps :

À partir du 15/03.

Sur les zones de captage (pour toutes les cultures sur lesquelles le produit est autorisé) :

- interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%.
- ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes profondes).

Pour toute information complémentaire sur ce point, prendre contact avec votre distributeur.

Basagran SG est un herbicide antidicotylédones de post-levée.

Intérêt du produit

Polyvalence

Basagran SG fait preuve d'une bonne sélectivité sur les cultures sur lesquelles il est autorisé.

Confort d'utilisation

Basagran SG du fait de sa formulation : granulés solubles ne dégage pas de poussière, ne craint pas le gel et se dissout instantanément.

Mode d'action

La **bentazone** agit en bloquant la photosynthèse. C'est un herbicide de contact. Elle est absorbée essentiellement par la cuticule des jeunes feuilles. Elle possède par ailleurs une certaine mobilité dans la plante (transport dans le sens acropétale). La bentazone est classée dans le groupe 6 de la classification HRAC.

Champ d'activité

Se reporter page suivante.

TS : très sensibles (>95%* d'efficacité) - S : sensibles (85 à 95%* d'efficacité) - MS : moyennement sensible (70 à 84%* d'efficacité)

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Remarque : sur liseron des champs et liseron des haies, **Basagran SG** a une action freinante sur le système aérien.

| | Basagran SG (1,1 kg/ha) |
|--|-------------------------|
| Abutilon | S |
| Alchémille des champs | MS |
| Amarante (2 à 4 feuilles) | MS |
| Amarante (cotylédons à 2 feuilles) | S |
| Anthémis des champs | S |
| Arabette | MS |
| Arroche (cotylédons à 2 feuilles) | R |
| Capselle bourse à pasteur | S |
| Chénopodes (cotylédons à 2 feuilles) | S |
| Chrysanthème des moissons | TS |
| Datura | TS |
| Erodium | TS |
| Ethuse | S |
| Gaillet gratteron (cotylédons à 2 feuilles) | MS |
| Grémil des champs | S |
| Laiteron | MS |
| Lamiers | R |
| Lampsane | MS |
| Matricaire camomille | TS |
| Matricaire inodore | TS |
| Morelle noire | S |
| Mouron des champs | TS |
| Mouron des oiseaux (stellaire) | S |
| Moutarde blanche | TS |
| Moutarde des champs (sanve) | TS |
| Myosotis | MS |
| Pourpier | TS |
| Ravenelle | TS |
| Renoncule des champs | S |
| Renouée à feuilles de patience | TS |
| Renouée liseron (cotylédons à 2 feuilles) | MS |
| Renouée persicaire | S |
| Repousses de colza (cotylédons à 2 feuilles) | MS |
| Repousses de tournesol (cotylédons à 2 feuilles) | MS |
| Séneçon | S |
| Spergule des champs | TS |
| Tabouret des champs | S |
| Xanthium | MS |

Stade des mauvaises herbes :

Basagran SG est efficace sur des adventices du stade plantule à 4-6 feuilles.

En cas de fortes densité d'adventices, traiter plus tôt, avant le stade 4 feuilles des adventices pour éviter l'effet parapluie des adventices entre elles.

La meilleure efficacité est obtenue par temps poussant (température moyenne journalière 8-10°C), sur des adventices en végétation active. Le volume de bouillie doit être compris entre 200 et 400 l/ha. Une bonne luminosité dans les jours qui suivent le traitement favorise l'efficacité du produit.

Conditions d'application

LINS (textile et oléagineux)

Dose : 1,1 kg/ha

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 premières feuilles ouvertes) et BBCH 19 (9 cm) des lins.

Basagran SG est particulièrement sélectif des cultures de lin textile et oléagineux. Il n'est pas sélectif du lin des horticulteurs (*Linum grandiflorum*).

Il permet de détruire les dicotylédones telles que matricaires, mouron des champs, ravenelle, chénopodes (stade jeune), renouée persicaire.

Basagran SG

Basagran SG s'utilise sur des adventices au stade plantule, en post-levée du lin, à partir du stade 4 cm du lin.

MAIS GRAIN, FOURRAGE, MAIS DOUX ET SORGHO

Dose : 1,1 kg/ha

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles étalées) et BBCH 19 (9 feuilles étalées).

Basagran SG détruit de nombreuses dicotylédones en particulier chénopode (stade jeune), morelle noire, amarante, (stade jeune), renouée persicaire.

Il s'utilise sur des mauvaises herbes au stade plantule, en post-levée de la culture.

Sur maïs, Basagran SG peut s'utiliser avec adjuvant, (nous consulter).

MILLET, MOHA, MISCANTHUS

Basagran SG s'utilise sur millet à partir de 2 feuilles des cultures jusqu'à 9 feuilles étalées.

Dose : 1,1 kg/ha.

POIS NON ECOSSES FRAIS

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles avec stipules sont étalées ou 2 vrilles sont formées) et BBCH 39 (9 ou davantage d'entre-nœuds sont formés).

Application unique, à partir du stade 10 cm du pois :

Dose : 0,6 à 1,1 kg/ha

Application fractionnée :

Dose : 0,4 kg au stade 5 cm des pois puis 0,55 kg/ha de 8 à 12 jours plus tard

Basagran SG est efficace contre les adventices qui dévalorisent une récolte de pois de conserve (matricaire, morelle, sanve, ravenelle).

Pour une meilleure efficacité, Basagran SG s'utilise sur des adventices au stade plantule. A dose modulée il peut être utilisé en mélange avec Prowl 400 (0,7 à 1,5 L/ha selon le stade de la culture) pour renforcer son action sur renouées. Pour plus d'informations nous consulter.

SOJA

Basagran SG s'applique à partir du stade 2 feuilles trifoliées étalées du soja (BBCH 12) à 9 feuilles trifoliées étalées du soja (BBCH 19),

Application unique :

Dose : 1,1 kg/ha

Application fractionnée, l'efficacité est améliorée lorsque Basagran SG est utilisé en fractionnement.

Dose : 0,55 kg/ha puis 0,55 kg/ha 7 jours plus tard

7 jours : intervalle minimum à respecter entre 2 applications.

L'efficacité est améliorée lorsque Basagran SG est utilisé en fractionnement.

– Basagran SG permet une intervention en post-levée de la culture contre la plupart des dicotylédones présentes.

- Il s'utilise sur adventices aussi jeunes que possible.

— Basagran SG peut être utilisé avec adjuvant (liste des adjuvants possibles, nous consulter).

PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES : THYM et SAUGE uniquement

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (Tél : 02.41.30.30.79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Dose : 1,1 kg/ha

1 application maximum tous les 2 ans.

Basagran SG s'utilise sur culture installée, de mars à octobre, dans 400 l d'eau, entre BBCH 12 et 39. DAR = 28 jours.

CULTURES MINEURES PORTE-GRAINE

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Tél : 02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Basagran SG

Le produit étant autorisé sur la portée de l'usage, **AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à traiter.**

L'efficacité est liée à des conditions de température et d'hygrométrie suffisantes et au stade des adventices (6 feuilles au maximum). Volume de bouillie de 200 à 400 l/ha.

PPAM non alimentaires

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEPMI (Tél : 02.41.30.30.79). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Le produit étant autorisé sur la portée de l'usage, **AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à traiter.**

REMARQUES GENERALES :

- ♦ **Basagran SG** doit toujours être employé sur une culture en bon état végétatif et avec des conditions météorologiques adaptées, température < 25°C, absence de gelées dans les 10 jours qui suivent l'application en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques.
- ♦ Une hygrométrie > 70% au moment du traitement contribue également à la réussite du désherbage.
- ♦ Une période sans pluie dans les 5 à 6 heures qui suivent le traitement est nécessaire.
- ♦ Un volume de bouillie compris entre 200 et 400 L/ha voir plus est fortement conseillé. Mouiller abondamment surtout lorsque les adventices sont en très forte densité. La qualité de la pulvérisation est déterminante pour la bonne réussite du traitement.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Basagran SG est compatible avec **Prowl® 400**. Tout autre mélange avec un herbicide antidicotylédones est déconseillé.

Ne pas mélanger **Basagran SG** avec un anti-graminées spécifique de post-levée : traiter en premier avec **Basagran SG** puis réaliser l'intervention graminicide 5 à 6 jours plus tard, selon les indications du fabricant.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche verser progressivement la quantité nécessaire de **Basagran SG** (si le produit est introduit par le trou d'homme enlever le tamis), puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

En cas de mélange attendre la dissolution complète de **Basagran SG** avant d'ajouter l'autre produit. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette

© : Marque déposée BASF

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

| | | | |
|---------------------------|------------------|------|----------------------------|
| | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
| H341, H351, H371 | | | |
| H373 | | | |
| H361d, 361fd, H361f, H362 | | | |

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI